

Nos Réf. : ES/CI

Compte rendu de la séance du conseil municipal du jeudi 7 juillet 2016

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Kegreiss de Kunheim, le 7 juillet 2016, à 21 heures, sous la présidence de Eric Scheer, maire, en présence de 16 membres. Absents : Joël Obrecht, Didier Weisheimer, Stéphane Wiss.

1. Réhabilitation de l'école élémentaire : validation de l'avant-projet sommaire

Le conseil municipal **valide** l'avant-projet sommaire présenté par l'atelier TOPIC, maître d'œuvre du projet de réhabilitation de l'école élémentaire, et retient la version n° 2 avec positionnement de l'ascenseur à l'arrière du bâtiment – côté nord.

2. Rénovation thermique : décision de recourir à l'emprunt

Le conseil municipal **est informé** que le Maire va solliciter l'emprunt inscrit au budget 2016, pour permettre de financer les opérations de réhabilitation des bâtiments mairie et école, auprès de la Caisse des Dépôts dans le cadre des prêts croissance verte 0%.

3. Subventions aux jeunes licenciés : attributions 2016 par association bénéficiaire

Le conseil municipal **arrête** la répartition de la subvention jeunes licenciés par association bénéficiaire ayant fourni, pour la date du 7 juillet 2016, les justificatifs demandés.

4. Marchés de travaux mairie : décision concernant un avenant

Le conseil municipal, après délai de réflexion sollicité lors de la séance du conseil du 30 juin 2016, **décide** de ne pas valider l'avenant présenté par l'entreprise Bois et Techniques, relatif à la pose d'un plancher sur combles dans le bâtiment du CPI.

5. Projet de SCoT Colmar-Rhin-Vosges : avis

Le conseil municipal **émet un avis favorable** sans observations concernant le contenu du dossier présenté.

6. Divers

- a) **Fusion des communautés de communes - composition de l'organe délibérant** : le conseil municipal **valide** le choix de la procédure de droit commun concernant la composition du futur organe délibérant issu de la fusion de la CC Essor du Rhin avec la CC Pays de Brisach.
- b) **Recrutement d'un médiateur vacataire estival** : le conseil municipal **approuve** le recrutement d'un médiateur vacataire, **liste** les missions confiées et **fixe** le montant des vacations correspondantes.
- c) **Logement communal** : le conseil municipal **accepte** la rupture anticipée du bail locatif sans pénalité.

Fait à Kunheim, le mercredi 13 juillet 2016,
le maire,



Eric Scheer.